



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le : 23 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 29 avril, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CLAUDE Jérôme, Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud, M. GIRON Christian, formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Christian Giron.

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2013,

- Excédent de fonctionnement : 8 421.51 €
- Déficit d'investissement : - 3 155.49 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1. **Affectation à la section d'investissement (1068) : 3 156 €**
2. **Report en recettes de fonctionnement : 5 265 €**

BUDGET PRINCIPAL :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2013,

- Excédent de fonctionnement : 134 984.33 €
- Excédent d'investissement : 50 361.01 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1. **Affectation à la section d'investissement (1068) : néant**

(Compte tenu de l'excédent d'investissement)

Report en recettes de fonctionnement :

134 984.33€

VOTE DU BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT - exercice 2014

Le Conseil Municipal vote le budget pour 2014 en reprenant simplement les résultats de 2013. Le projet d'assainissement de Coutretôt est pour le moment, en sommeil. Le projet d'assainissement de Chainville, est en attente d'une réponse du SIRCOTEP.

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent donc à :

- Section d'exploitation :	5.76 €
- Section d'investissement :	0.04 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAUX 2014

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2014. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement :	15 190 €
- Section d'investissement :	15 726 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2014. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement :	278 599.41 €
- Section d'investissement :	463781.43 €

VOTE DU BUDGET - année 2014 :

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2014. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement :	453 263 €
- Section d'investissement :	453 263 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, compte tenu des bases d'imposition pour l'année 2013,

Le Conseil Municipal :

- **vote le produit nécessaire à l'équilibre du budget** réparti comme suit :

- produit attendu (Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti et non bâti), CFE)	157 496 €
- allocations compensatrices relatives aux exonérations et abattements de taxes (TH, TF et TP)	9 358 €
- Produit taxe additionnelle FNB	1 572 €
- Produit des IFR	1 253 €
- Produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	2 732 €
- prélèvement GIR (Garantie individuelle de Ressource)	- 37 455 €

Produit nécessaire au budget : **134 956 €**

Compte tenu du produit attendu et du produit à taux constants, le coefficient de variation proportionnelle est égal à : = 1.000000,

- **fixe les taux, pour l'année 2014 identiques à l'année 2013 :**

TH (taxe d'habitation)	17.81%	produit attendu :	85 096 €
FB (taxe foncière bâti)	13.86%	produit attendu :	39 792 €
FNB (taxe foncière non bâti)	40.95%	produit attendu :	28 993 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	18.54%	produit attendu :	3 615 €.

Investissements 2014 : engagement des travaux et choix des entreprises

Le conseil municipal est informé que tous les dossiers de demandes de subventions présentés, au titre du FDAIC 2014, vont être proposés au vote du Conseil Général.

A cet effet le maire propose :

- de poursuivre les travaux d'enduits extérieurs des bâtiments avec l'entreprise Laillet :
 - mairie, école (façade côté cour et petit bâtiment annexe dans la cour),
 - pignon salle Métairie (sous avent),
 - garage des logements de Coutretôt,.

- de consulter les entreprises pour les travaux de voirie pour :
 - Chemin de Saint-Serge/chemin du chêne (renforcement chaussée et pose d'un caniveau grille)
 - Chemin de Chainville/rue de la Vallée (renforcement chaussée)
 - Chemin de la Fontaine/les Bordes/les Noyers (renforcement de chaussée et enduit)
 - Construction accès des véhicules à la salle communale La Fontaine.

Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP Souancé-Trizay-Vichères)

Le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Jégorel ne souhaite pas assuré le mandat de délégué et qu'il y a lieu de le remplacer.

Le Conseil Municipal vote pour Monsieur de Monicault

Sont donc élus, à la majorité absolue, délégués titulaires :
de Monicault Bertrand, Arnaud Chauvin, Sandrine Grenèche, Sabine Peuvret et Gabriel Vives.

Commission communale

- **Voirie (espaces publics, chemins communaux, chemins ruraux) :**

Le maire propose d'ajouter Patrice Bouhours, volontaire pour participer à la commission.

La commission sera donc composée de :

VALLEE Dany,	BAILLEAU Ludovic	
GOUPIL Christophe,	JOBLET Brigitte	BOUHOURS Patrice.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé que Monsieur Huwart a été élu Président de la Communauté de Communes du Perche. Il a été proposé 5 vice-présidents contre 4 précédemment.

24 contribuables aux impôts locaux (12 titulaires et 12 suppléants) sont proposés aux services fiscaux pour la constitution de la commission des impôts qui sera constituée de 6 titulaires et 6 suppléants.

Les permanences des membres du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 25 mai sont établies.

Une visite de la commune pour l'ensemble des conseillers municipaux est fixée au 10 mai à 17 heures.